

Courrier : a propos des médicaments génériques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générationen : aînés**

Band (Jahr): **36 (2006)**

Heft 9

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos des médicaments génériques



Les génériques ne seraient-ils pas toujours efficaces ?

A la fin 2005, le Conseil fédéral et les Chambres ont décrété que tous les assurés des caisses maladie avaient l'obligation d'abandonner les médicaments originaux au profit des génériques pour diminuer les coûts de la santé.

Depuis 1998, je souffre d'arthrose à la colonne lombaire, ce qui m'oblige à prendre des anti-douleurs (Ponstan et Tramadol retard). Selon les théories des spécialistes, les génériques ont exactement les mêmes propriétés que les médicaments originaux, à un coût inférieur.

Il y a deux ans, j'ai voulu remplacer le Ponstan par son générique, le Méfénacide. Le comprimé du soir estompait mes douleurs jusqu'à 7 ou 8 heures le lendemain matin, alors qu'avec son générique, elles réapparaissent vers 4 ou 5 heures déjà. Conclusion, je prends les génériques la journée (en plus grande quantité) et un Ponstan pour la nuit. Où est l'économie ?

Jusqu'à ce printemps, je prenais des Tramadol retard à raison de 300 à 400 mg par jour. Le pharmacien m'a récemment remis son générique, Ecodolor re-

tard et Tramadol retard. Ces médicaments me provoquent des douleurs stomacales nauséuses et sont inefficaces. Que l'on ne vienne plus me dire que les génériques sont des copies conformes du médicament original !

Jean-Daniel Auberson, Vevey

L'AVIVO PRÉCISE

Réponse au courrier de M. Pierre Perelyguine, paru en mai dernier. Contrairement à vos supputations, l'AVIVO est très active. Voici quelques exemples : dans les Commissions fédérales de la Fares et du Conseil suisse des aînés, ses délégués analysent les projets de lois envoyés en soumission par le Conseil fédéral et lui transmettent leurs propositions ou modifications.

Dans l'organisation de collectes de signatures en faveur d'ini-

tatives, l'AVIVO est très présente. En renvoyant une résolution au Département fédéral des transports, la section jurassienne demande des tarifs plus avantageux en faveur des retraités (...). En résumé, les organisations de défense des retraités existent, elles sont efficaces et reconnues par les autorités.

André Milani, Delémont

VIVE LA MUSIQUE !

L'article consacré à la musique m'a beaucoup interpellée. A 68 ans je ne connaissais rien du solfège. J'y ai pris beaucoup de plaisir en l'étudiant durant sept ans. Aujourd'hui, je joue une heure de piano chaque jour. C'est excellent pour la mémoire.

L. Schwegler, Jouxens

SOIGNER L'INCONTINENCE

Ma remarque concerne l'article sur l'incontinence, paru en février. Je suis étonnée que l'on n'ait pas parlé de cette petite intervention chirurgicale faite par un gynécologue (implantation d'une petite bandelette). Je sais que ce sujet est tabou. Pour cette petite opération, on passe deux jours à l'hôpital. Mais quel soulagement ! Il faudrait faire connaître cette possibilité plus largement, cela aiderait certainement beaucoup de personnes âgées.

Edith A. La Tour-de-Peilz

QUALITÉ ET PRIX BAS

Je lis régulièrement *Génération*. C'est avec grand plaisir que je prends connaissance de vos reportages et vos articles très variés. Je tiens à vous féliciter pour la qualité qui nous est présentée. Comme bien des re-

traités, nous recherchons non seulement la qualité, mais aussi des prix abordables. A cet effet, j'aimerais recommander à mes amis retraités le restaurant de La Bonne Auberge, sise au début de l'Avenue Druey à Lausanne. Le patron y sert le caquelon lausannois pour un prix très convenable.

Jean-Pierre Duthovex, Lausanne

DONATION DÉDUCTIBLE

Dans votre article paru en mai, il est écrit : « Dans le canton de Vaud notamment, il est possible de léguer une somme allant jusqu'à Fr. 10 000.- par an et par enfant et de la déduire des impôts. » Sauf erreur, cette somme est de Fr. 50 000.- et elle est déductible de la fortune, mais pas des impôts.

Carlo Chiadò Rana, Chermex

(Réd. Vous avez raison. Jusqu'à Fr. 50 000.- par an et par enfant, la somme peut être déduite de la fortune et le bénéficiaire n'est pas imposé. Il est également possible de léguer, dans les mêmes conditions, Fr. 10 000.- par petit-enfant).

D'ACCORD, PAS D'ACCORD ?

Un article vous a fait réagir, vous avez aimé ou détesté ? N'hésitez pas à le faire savoir en écrivant à la rédaction de *Génération*, rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne

Si vous nous envoyez un message, prière d'indiquer votre adresse, s.v.p.

Sur notre site internet : www.magazinegenerations.ch